

**ATTESTATION**

Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires atteste que le produit à usage agricole suivant :

Désignation	Composition (p/p)	Fournisseur
BM EXTRA	10% Azote (N)	LABORATOIRE GOËMAR SAS (France)
	5% Oxyde de potassium (K <sub>2</sub> O)	
	85% Solution aqueuse de filtrat d'algues	

n'est pas soumis à la législation et la réglementation sur les pesticides à usage agricole actuellement en vigueur au Maroc.

Cette attestation est délivrée à la Société CALIMAROC pour servir et valoir ce que de droit.

Pour le Directeur Général de l'ONSSA  
Le Directeur des Contrôles et de la  
Protection des Végétaux

Signé : Mr. Mohammed EL BELKACEM

EN 43\*/IA-AT/12/B